DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOUCHERES SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-sept octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de FOUCHERES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances sous la Présidence de Monsieur René GUERIN, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs René GUERIN, Eric FRANCOIS, Michel DELAULLE, Michel LEPINET, Laurent BOULMIER, Madame Dominique CHARIOT, Monsieur François DUFOUR.

<u>Etait absent, excusé et représenté</u>: Madame Aurélia VIARD-CUISINIER qui a donné pouvoir à Monsieur René GUERIN, Monsieur Thierry MATIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Laurent BOULMIER.

Etait absent: Monsieur Xavier JEANNIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DELAULLE

<u>Délibération N° 2015/77</u> <u>OBJET : PROPOSITION DE MOTION CONTRE LE PROJET DE GRAND MARCHE</u> TRANSATLANTIQUE (TAFTA)

Monsieur le Maire expose la proposition de motion contre le projet de grand marché transatlantique TAFTA :

Le 14 juin 2013, le Conseil de l'Union Européenne (chefs d'Etat et de gouvernement) a donné mandat à la Commission Européenne d'ouvrir des négociations avec les États-Unis en vue d'aboutir à un accord transatlantique pour créer le plus vaste marché du monde.

Plusieurs dénominations désignent ce projet de « grand marché transatlantique », qu'elles soient anglophones (TAFTA - Trans Atlantic Free Trade agreement; TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou francophones (PTCI - Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement).

Le traité serait, soit disant, "ambitieux, global, équilibré et pleinement compatible avec les règles et obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce".

Or, les menaces sont si inquiétantes qu'elles ont généré des Collectifs anti TAFTA dans toute

l'Europe et aux Etats-Unis.

Première menace : la suppression des droits de douane. Elle permettrait l'entrée massive des produits états-uniens sur le sol européen. L'agriculture européenne est-elle armée pour faire face aux fermes usines étatsuniennes et à leur consommation différente de la nôtre ? (OGM, hormones de croissance, antibiotique, carcasses chlorées)

Deuxième menace : la suppression des barrières non-tarifaires (normes sociales, environnementales, fiscales, sanitaires...) entraînerait et accentuerait le mouvement actuel de normalisation par le bas.

Troisième menace : un mécanisme juridique terrifiant permettrait à des instances arbitrales privées indépendantes des juridictions nationales de condamner des Etats au prétexte que leurs normes constituent des entraves aux investissements (article 23). Les Etats, Régions, Communes pourront être attaqués devant cette instance arbitrale et condamnés à d'énormes amendes. C'est

dans ce domaine de gestion que les Maires ou Conseillers Municipaux, êtes directement concernés.

- Un exemple concret : Actuellement, dans notre département, des permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont déposés par des sociétés américaines pour rechercher et sans doute exploiter par la suite des gaz de schistes. Si les Maires refusaient de tels permis, les villes pourraient être attaquées pour entrave à l'investissement et condamnées à de fortes amendes. Ce mécanisme est connu dans d'autres traités (ALENA) et d'autres pays (Canada Mexique).
- Second exemple : une municipalité ne pourra plus exiger un approvisionnement des cantines scolaires via des producteurs locaux... au prétexte de s'opposer à la libre concurrence.

Quatrième menace : Des garanties seraient proposées quant au respect des réglementations nationales...Mais un article du traité précise qu'elles n'existent plus si « elles compromettent les avantages découlant de l'Accord USA-UE ».

Les négociateurs de ce traité prétendent s'appuyer sur les valeurs communes des deux côtés de l'Atlantique. Or, aux USA, la laïcité n'est pas de mise, le système juridique est différent, la vente libre des armes est légale, et les USA n'ont pas ratifié les conventions internationales. (OIT – droit du travail, UNESCO - droit des enfants, respect de la biodiversité, changement climatique, Cour Pénale Internationale).

Dans l'Yonne quatre collectifs se sont créés afin d'informer du danger que présente ce projet de traité. En mars 2014, le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DENONCE les conditions des négociations actuellement en cours entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, au sujet du Traité de libre-échange TAFTA.

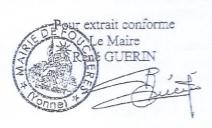
S'INQUIETE de la menace qui pèse sur les règles sociales, écologiques et sanitaires européennes.

DEMANDE l'arrêt des négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union Européenne au sujet de TAFTA.

DEMANDE la tenue d'un grand débat, impliquant la participation des collectivités locales et des citoyens, afin que soit totalement revues les conditions de ces négociations dans un sens transparent et démocratique.

DECLARE symboliquement la commune de Fouchères "zone hors TAFTA".

La présente délibération, publiée et transmise le 3.0.001, 2015 au représentant de l'Etat, est rendue exécutoire à la date de réception en Sous-Préfecture.





- Par publication ou notification le 30/10/2015

Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2015